

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 275

Artikel: Droit foncier : le sprint des comités d'initiative est lancé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les deux Jacques sondés

M. Chaban-Delmas a menacé de recourir au Conseil constitutionnel contre les élections, manipulées, dit-il, par les sondages que publient les instituts spécialisés. Il ne les a pas accusés expressément d'être à la solde de ses adversaires, mais a vivement reproché à son frère ennemi UDR Chirac, à l'Intérieur à l'époque, (encore un Jacques) d'avoir intentionnellement laissé filtrer les premières enquêtes de la police le donnant perdant contre M. Giscard d'Estaing. Loyal (?) tennismen, Jacques Chaban s'est finalement incliné devant la décision de l'arbitre Françaises-Français.

L'indépendance des sondages électoraux est une condition essentielle du jeu démocratique. Peu dangereuses dans le système de la représentation proportionnelle, ces enquêtes antérieures à un scrutin présentent un péril mortel dans un référendum fondamental ou encore lors de l'élection d'un « monarque républicain », comme un célèbre politologue appelle les chefs des régimes présidentiels de cette fin de siècle. Habilement tritureres, elles rejoignent dans leur effet et leur immoralité les campagnes de calomnie ou les coups de mains à la Watergate. Il ne faut pas confirmer l'opinion d'Aristote que la démocratie conduit à la tyrannie. Et il semble urgent de réglementer sévèrement cet envahissement de la politique par la publicité commerciale. Même notre pays n'est plus à l'abri, puisqu'il y a belle lurette que les campagnes référendaires sont financées par les plus puissants. Rappelons-nous Ems.

A ce sujet, les sondages des journaux indiquent les dix premiers succès en librairie, chaque semaine, suscitent aussi quelque perplexité. Le public a-t-il vraiment si mauvais goût ? Comment M. Chessex, qui nous a donné « Portrait des Vaudois » ou « La Confession du pasteur Burg », de bonne plume, a-t-il pu arriver occasionnellement en tête du classement pour son Goncourt de comande, « L'Ogre » édenté ? Serait-ce que, selon un usage répandu, les courtiers en librairie auraient acheté eux-mêmes, ici trente exemplaires,

là dix, ailleurs quinze, du livre pour lequel ils cherchaient à obtenir la Coupe de la meilleure vente de la semaine ? L'Ogre a pu arborer la banderolle glorieuse « 300 000e ». Mais l'opération n'a pas été totalement payante puisque, malgré l'imagination coutumière, l'éditeur n'a pu ensuite dépasser le 310 000e. Jacques Chessex, pugiliste notoire, renoncera-t-il sportivement à exploiter sa fortune passagère en droits d'auteur (interview du « Femina », agape du Conseil d'Etat, gloriole auprès des petites gymasiennes avides d'être citées pour leurs jeunes copulations dans un prochain best-seller), et dévoilera-t-il les circonstances galantes de son couronnement ? Il préférera sans doute, à son habitude, casser la figure au rédacteur qui souffrant de la crampe de l'écrivain à la suite de cette note, sera inoffensif au plat.
De toute façon, c'est le lecteur ou l'électeur qui est le jaque.

P. A.

NOTES DE LECTURE

Une génération passionnée

L'expression est de Denis de Rougemont et nous disposons d'un livre pour mieux la connaître. Il s'agit du recueil collectif « Le fédéralisme et Alexandre Marc » (Centre de recherches européennes, Lausanne 1974) et plus particulièrement les articles de Robert Aron: Un précurseur: Arnaud Dandieu (1897-1933), et de Denis de Rougemont: Alexandre Marc et l'invention du personnalisme.

On sait qu'Emmanuel Mounier est le théoricien le plus connu du personnalisme; on ignore souvent l'existence du mouvement de l'Ordre nouveau, et rares sont ceux qui ont lu « La révolution nécessaire » d'Arnaud Dandieu et Robert Aron. Y a-t-il eu dix lecteurs de ce livre en Suisse ? Je l'ignore, mais je sais que ceux qui l'ont lu ne l'ont pas oublié et se réfèrent encore à certaines propositions dont l'actualité a grandi avec le temps, par

exemple celle qui veut que « le travail qui doit rester indifférencié et automatique pour être plus productif, sera l'apanage du service social temporaire ». Et cette recherche d'un « communisme minimum » comme base d'un système souple et sans classe.

Les deux articles que nous citons font revivre cette époque de création intellectuelle dont nous retrouvons des traces dans les mouvements fédéralistes européens et dans diverses formules de politique sociale. Il y avait « Esprit », que l'on doit citer en premier lieu, il y avait aussi « Plans » et d'autres revues et groupements qui contribuaient à former une génération. Elle a vieilli et se penche sur son passé. Alexandre Marc est aussi un homme de cette génération. Son « Jeune Europe » de 1933, son « Avènement de la France ouvrière », paru à Porrentruy, Aux Portes de France (en 1945) avaient déjà attiré l'attention de ceux qui désiraient trouver une voie qui, au delà du désordre établi et de la paix des cimetières, soit à la fois personnaliste et communautaire.

Robert Aron a succédé à Georges Izard à l'Académie française, Denis de Rougemont continue de nous avertir, mais il est bon d'avoir un livre comme celui qui vient de paraître pour nous aider à découvrir l'héritage des années 30.

C.F.P.

Droit foncier: le sprint des comités d'initiative est lancé

A la mi-mai, une conférence de presse annonçait la fondation d'une « Société suisse pour un nouveau droit foncier » qui étudiera les moyens de transformer le droit de propriété du sol par un droit d'utilisation pour éliminer les profits excessifs des propriétaires fonciers lorsqu'ils vendent leurs biens. A l'origine de la société, le Parti socialiste libéral, successeur du Mouvement de l'éco-

nomie franche (dont le théoricien a été Silvio Gsell qui a vécu un temps dans les Montagnes neuchâteloises), et le Parti fédéraliste européen. Y avait-il déjà anguille sous roche, était-ce le préambule à la création d'un comité d'initiative ? La suite des événements semble l'indiquer.

Le départ socialiste libéral

Le congrès des 23 et 24 mars du Parti socialiste libéral, représenté au Conseil national par deux députés de l'Alliance des indépendants, Fritz Salzmann (Berne), et Heinrich Staehelin (Argovie), décidait d'étudier d'une manière approfondie le lancement d'une initiative. Une commission foncière recevait un mandat précis: établir un lexique de définitions, un guide des arguments ainsi que quelques projets de textes pour une initiative. Des réunions cantonales, régionales et locales ont été organisées sur ce sujet, la plus récente le 26 mai à Thoune pour les sections bernoises du Parti libéral socialiste.

Trois points sur lesquels les « franchistes » sont déjà d'accord:

1. Le monopole foncier est à éliminer.
2. La rente foncière doit revenir à la collectivité.
3. Il faut faciliter l'aménagement du territoire.

Le sprint est donc lancé... Et le Parti socialiste suisse, après les hésitations de son dernier congrès de Lucerne sur le sujet, aura des difficultés à couper le fil en première position ! Assistera-t-on à un regroupement des forces sur un texte unique ? La question doit être en tout cas posée.

Un précédent malheureux

Rappelons que le Mouvement des jeunes paysans a lancé en 1943 une initiative pour l'insertion dans la Constitution d'un article concernant la protection du sol et du travail par des mesures contre la spéculation. Le Mouvement des jeunes paysans étant moribond lors du vote, en 1950, et le PSS n'ayant donné qu'un appui fort mou à l'entreprise, l'initiative avait été repoussée par 475 000 « non » contre 176 000 « oui ».

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Portes ouvertes

A tour de rôle, les instituts et les facultés de l'Université de Zurich ouvrent leurs portes au grand public qui peut ainsi se rendre compte de l'utilité de leur enseignement et de leurs recherches: une initiative absolument indispensable dans une démocratie semi-directe. C'était dernièrement le cas de deux instituts de création récente: l'Institut pour les questions bancaires et l'Institut pour les recherches en économie d'entreprise. Notons, dans leur présentation par la NZZ (232), que l'Institut pour les questions bancaires a été au début une création extra-universitaire. Actuellement, il a un statut universitaire, il se veut donc autonome et neutre: « L'inconvénient de cette situation: ses moyens financiers sont limités, pour ne pas dire modestes ».

Un rapport réservé à la Suisse alémanique

Une situation regrettable; mais il est aussi étonnant de constater que le rapport fort détaillé du « Tages-Anzeiger » (20.5.74) sur les pertes élevées de l'UBS à la suite des opérations spéculatives d'un de ses clients n'a pas eu d'écho, ou peu. Alfred Messerli, l'auteur du rapport (le cas est apparu à la suite de la mort du client, domicilié à l'étranger, et les pertes sont nées de la décision suisse de laisser flotter le franc) note que, compte tenu des bruits courant sur l'ampleur du « désastre » — entre 20 et 300 millions — on peut admettre que la perte doit se monter à 100 millions: si elle dépassait 200 millions, cela signifierait que l'engagement d'un seul client aurait été supérieur à 1 milliard de francs pour des opérations à terme sur devises... (cf. DP 269).

Pourquoi aucun grand journal romand ne s'est-il assuré les droits de reproduction de cette étude en français ? Nous n'avons pas connaissance d'un démenti des conclusions d'Alfred Messerli !

— *L'hebdomadaire économique allemand « Wirtschafts Woche » (22) publie une étude intitulée « Fuite en Suisse » pour signaler que ce sont maintenant les classes moyennes qui forment la deuxième vague des fuyards fiscaux. Ils craignent la réforme fiscale en préparation en Allemagne fédérale.*

Enterrement de l'affaire Pfürtner

— *Les phrases suivantes à noter dans le service de presse de Synode 72, à propos de la quatrième journée de la quatrième session des synodes régionaux; il est question du Synode de Coire: « Au moment de discuter du projet « Eglise et mass-media » (projet proposé au synode par une commission spéciale inter-diocésaine, réd.), une déclaration signée par 100 délégués a été présentée; ces délégués disent leur déception devant la conclusion apportée à l'affaire Pfürtner; après avoir pris note de la déclaration de Mgr Adam disant ne pas être informé, ils se déclarent solidaires avec lui, regrettant que la procédure suivie n'ait pas été plus claire, conformément à la recommandation des synodes suisses (rappelons qu'un livre blanc avait été demandé il y a un an par le synode de Fribourg, mais on ne sait pas quelle suite a été donnée à cette initiative) ».*

Une réaction, parmi de nombreuses autres assez semblables mais moins « officielles » peut-être (bien que cet écho du Synode de Coire n'ait, à notre connaissance, pas été répercuté dans la grande presse), qui témoigne que l'enterrement de l'affaire Pfürtner ne se fait pas sans douleur.

— *Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », à lire plus particulièrement le compte rendu d'une expérience passionnante de nouvelles méthodes d'enseignement et d'éducation dans les jardins d'enfants bâlois: depuis deux ans l'entreprise a été menée systématiquement, et les responsables jugent la réussite assez probante pour décréter la fin de la « période expérimentale ».*